



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi seize du mois de Novembre à dix-huit heures et trente et une minute, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 10 Novembre se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Thierry FULBERT, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Seetha DOULAYRAM, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Patrick PELAGE, Hermann SAINT-JULIEN Betty ARMOUGOM, Elsa SUARES

Etaient représentés : MM. Jean ANZALA (Daniel DULAC), Pierre PORLON (Rose-Marie LOQUES), Marie-Michelle HILDEBERT (Alina GORDON), Eveline CLOTILDE (Marie-Alice RUSCADE), Grégory MANICOM (Marcelin CHINGAN), Jacques RAMAYE (Michel SURET)

Etait absent : MM. Marie-Joël TAVARS

Etaient absents excusés : MM. Gina THOMAR, Annick CARMONT, Jérôme-Thierry CHOUNI, Justine BENIN, Bernard RAYAPIN

Membres en exercice : 35	Membres présents : 23	Membres Représentés : 06	Absents Excusés : 05	Absent : 01
--------------------------------	--------------------------	--------------------------------	----------------------------	----------------

Le quorum étant atteint, vingt-trois (23) Conseillers étant présents, six (6) représentés, cinq (5) absents excusés et 1 (un) absent, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Joseph HILL est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

*Centre de développement humain de Vassor :
Modification du plan de financement*

8/DCM2023/131

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231116-8DCM2023131-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Notifiée et publiée le 24/11/2023

Considérant que dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain », la Ville du Moule a contracté avec l'opérateur SEMSAMAR, une convention de mandat le 30 mai 2022 visant à la réalisation d'équipements structurants. Que parmi ceux-ci, figurent le projet du Centre de Développement Humain du quartier de Vassor.

Considérant que lors de sa séance du 10 avril 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur un coût du projet estimé à 776 322,24 € HT comprenant :

- ✓ Le Bâtiment Nu ;
- ✓ L'Aménagement Intérieur ;
- ✓ Les Honoraires ;
- ✓ Le Mobilier.

Considérant que ledit plan de financement se déclinait précisément comme suit :

En dépenses : 776 332.24 € H.T

En recettes : 776 332.24 € H.T

Dont :

Etat (FNDAT/ CPER) (17.35 %) soit 134 726.30 € H.T

CAF (49.71%) soit 385 911.17 € H.T

Région (16.47 %) soit 127 842.32 € H.T.

Commune (16.47%) soit 127 842. 32 € H.T

Considérant pour rappel, que la démarche diagnostique réalisée dans le cadre du Contrat de ville et le travail de concertation effectués avec la CAF ont fait émerger la nécessité de l'implantation d'un Centre social au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville. Qu'il est le fruit d'une longue collaboration débutée en 2016 avec les partenaires du Contrat de Ville et la CAF de la Guadeloupe.

Considérant que l'agrément obtenu au 1^{er} janvier 2021, délivré par cette dernière, vient témoigner du travail qui est en cours au sein des QPV, depuis plusieurs années.

Considérant que la volonté d'accompagner et de faciliter l'émergence des potentialités des habitants de ces quartiers permet de comprendre l'appellation de Centre de Développement Humain de VASSOR, agréé Centre social.

Considérant qu'un Centre social est une structure de l'Animation de la Vie Sociale (AVS) qui vise :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Considérant que l'Objectif global est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans les projets collectifs ; leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture
971-249711173-20231116-8DCM2023131-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Considérant qu'un centre social répond à deux missions générales :

❖ Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;

❖ Un lieu d'Animation de la Vie Sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Considérant que ces missions sont coordonnées et animées par une équipe de professionnels et de bénévoles.

Considérant que si le Centre social intervient notamment dans le champ de l'action sociale, que toutefois il est à noter que ses missions sont différentes de celles du Centre Communal d'Action Sociale, qui met en œuvre la loi n° 98-657 du 29 Juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Que ces missions, qu'elles soient obligatoires, facultatives et extra-légales sont codifiées par le Code de l'action sociale et des familles (*Article L115-2, Articles L 123-1 à L123-26, Article L133-5, Article L144-1*).

Considérant que le Centre social apporte des réponses complémentaires telles que l'accompagnement à la parentalité, l'expression citoyenne, la Réussite éducative, des actions événementielles relatives au Développement social des Quartiers...

Considérant que le Centre de Développement humain agréé Centre social est le fruit d'une longue collaboration débutée en 2016 avec les partenaires du Contrat de Ville et la CAF de la Guadeloupe. Que le socle de ce projet est essentiellement basé sur une démarche participative. Qu'en effet, il a nécessité des temps de concertations avec les services municipaux, l'ensemble des associations, la population et un accompagnement dispensé par la Fédération Française des Centres sociaux.

Considérant que le projet du Centre social repose sur une réalité de terrain qui vise l'expression des initiatives de la population. Qu'il s'agit de favoriser l'émergence de potentialités des habitants afin d'en faire des ressources répondant à leurs propres problématiques. Qu'à cet effet, le Centre sera un lieu d'accueil ouvert, d'écoute et de recueils des propositions, où les usagers pourront se rencontrer, partager, réfléchir ensemble et créer du lien.

Considérant qu'à travers cette nouvelle structure, l'ambition est de passer d'une logique curative à une logique préventive. Que l'objectif est d'accompagner « le pouvoir d'agir citoyen ».

Considérant que l'orientation stratégique n°3 du contrat de Ville précise vouloir « **Faire de l'habitant des quartiers prioritaires un acteur de son territoire et non plus un consommateur passif des politiques publiques** ». Qu'afin de permettre aux habitants de se réapproprier les projets qui concernent leur vie quotidienne, il convient de leur redonner leur place d'acteurs à part entière des territoires, aux côtés de l'État et des collectivités en s'appuyant sur le concept de développement

Accusé de réception en préfecture
9712497141420231116-8DCM2023131-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Considérant que le Concept largement utilisé par les Nations Unies, notamment dans le programme pour le développement prône un retour à la dimension humaine dans les prises de décisions. Qu'en opposition au développement auparavant uniquement centré sur le PIB, le développement humain comprend un développement économique, social, culturel et politique. Que l'humain est donc remis au cœur du processus, dont il est à la fois le moyen et la fin.

Considérant que dans un objectif de décloisonnement des politiques sociales, la ville du Moule souhaite créer sur Vassor un Centre qui, plus qu'une maison de quartier ou qu'un Centre social, replace l'humain au cœur des politiques publiques de proximité.

Considérant que la mise en œuvre du projet s'articule autour de huit axes stratégiques :

- Accompagner les enfants et les jeunes dans la réussite éducative ;
- Favoriser l'implication des familles en les accompagnant dans l'exercice parental ;
- Accompagner la participation citoyenne et favoriser les initiatives populaires ;
- Promouvoir le développement des associations de l'économie sociale et solidaire ;
- Promouvoir une culture de la santé et du bien-être dans les quartiers prioritaires ;
- Accompagner les seniors dans leur quotidien ;
- Inscrire le centre social dans une démarche de qualification permanente ;
- Mettre en place un espace de coordination et de concertation avec les Espaces de Vie Sociale.

Considérant que suite à l'évolution du projet, l'actualisation des coûts et la prise en compte des travaux VRD autour du bâtiment, le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 septembre 2022 a délibéré sur de nouveaux bilans et plans de financements prévisionnels en y intégrant les postes suivants :

- ✓ Travaux VRD /BATIMENT
- ✓ Travaux d'équipement (mobilier de bureau, équipement cuisine et restauration...)
- ✓ Honoraires
- ✓ Rémunération mandataire

COMMUNE DU MOULE - MANDATAIRE SEMSAMAR			
CENTRE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN			
QUARTIER DE VASSOR			
DEPENSES	€ H.T	T.V.A	€ T.T.C
A - HONORAIRES - MISSIONS ETUDES ET SUIVI	108 935,00	9 259,48	118 194,48
MISSION MAÎTRISE D'OEUVRE BATIMENT/ VRD	67 500,00	5 737,50	73 237,50
MISSION OPC	3 500,00	297,50	3 797,50
CONTRÔLE TECHNIQUE / SPS	20 637,00	1 754,15	22 391,15
MISSION GEOTECHNIQUE	4 000,00	340,00	4 340,00
PUBLICATIONS LEGALES ET COMMUNICATION	13 298,00	1 130,33	14 428,33
B - TRAVAUX	879 488,00	74 756,48	954 244,48
VRD	115 000,00	9 775,00	124 775,00
GROS ŒUVRE	310 059,00	26 355,02	336 414,02
CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS	58 895,00	5 006,08	63 901,08
COUVERTURE GOUTTIERES DESCENTES EP	21 834,00	1 855,89	23 689,89
ETANCHEITE	13 820,00	1 174,70	14 994,70
FAUX PLAFONDS ACOUSTIQUES	4 225,00	359,13	4 584,13
CLOISONS LEGERES	10 475,00	890,38	11 365,38
MENUISERIE ALUMINIUM	15 825,00	1 345,13	17 170,13
MENUISERIE BOIS	8 900,00	756,50	9 656,50
CARRELAGE SOLS & MURS	21 980,00	1 868,30	23 848,30
ELECTRICITE C/ FORTS - ELECTRICITE C/FAIBLES - CLIMATISATION	62 549,17	5 316,68	67 865,85
PLOMBERIE SANITAIRES - EAU CHAUDE SOLAIRE	30 010,83	2 550,92	32 561,75
EQUIPEMENTS DE CUISINE	10 895,00	926,08	11 821,08
METALLERIE SERRURERIE	32 790,00	2 787,15	35 577,15
PEINTURE IMPERMEABILISATION	15 076,00	1 281,46	16 357,46
C - TRAVAUX D'EQUIPEMENT	73 577,00	4 513,50	57 613,50
MOBILIERS DE BUREAU	20 477,00	1 740,55	22 217,55
MOBILIERS CAFE SOLIDAIRE - MATERIELS RESTAURATION-	53 100,00	4 513,50	57 613,50
D - REMUNERATION DU MANDATAIRE	35 000,00	2 975,00	37 975,00
MISSION DE MANDATAIRE DU MOA	35 000,00	2 975,00	37 975,00
TOTAL DEPENSES = A + B + C + D	1 097 000,00	93 245,00	1 190 245,00

Considérant que l'opération du Centre de Développement Humain (CDH) - Quartier de Vassor a dès lors représenté un cout total prévisionnel de :

- **1 097 000,00 € HT, soit 1 190 245,00 € TTC**

Considérant que le plan de financement qui prévoyait l'apport de plusieurs Co-financeurs selon le détail ci-dessous, était le suivant :

- **ETAT (FNADT-CPER)** pour un montant de **134 726,30 € HT** représentant **12,3 %** du montant total prévisionnel de l'opération
- **CAF** pour un montant de **385 911,17 € HT** représentant **35,2 %** du montant total prévisionnel de l'opération
- **REGION GUADELOUPE** pour un montant de **127 842,39 € HT** représentant **11,7 %** du montant total prévisionnel de l'opération
- **La VILLE DU MOULE** pour un montant de **448 520,60 € HT** représentant **40,9 %** du montant total prévisionnel de l'opération (TV

Accuse de réception en préfecture
971-219711173-20231116-8DCM2023131-DE
Date de transmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Considérant qu'à la suite du lancement de l'appel d'offres, phase travaux, l'analyse des offres des candidats a révélé une augmentation des prix des matières premières et donc une explosion des coûts.

Considérant qu'il est donc apparu nécessaire de procéder à l'actualisation du budget de l'opération comme suit :

	DEPENSES	€ H.T	T.V.A	€ T.T.C
	A - HONORAIRES - MISSIONS ETUDES ET SUIVI	176 580,00	15 009,30	191 589,30
	MISSION MAÎTRISE D'OEUVRE BATIMENT/ VRD	79 970,00	6 797,45	86 767,45
	MISSION OPC	34 900,00	2 966,50	37 866,50
	CONTRÔLE TECHNIQUE / SPS	36 880,00	3 134,80	40 014,80
	MISSION GEOTECHNIQUE	3 860,00	328,10	4 188,10
	PLAN TOPOGRAPHIQUE	2 400,00	204,00	2 604,00
	PUBLICATIONS LEGALES ET COMMUNICATION	18 570,00	1 578,45	20 148,45
	B - TRAVAUX	1 120 640,82	95 029,32	1 215 670,14
Lot 00	VRD	237 346,00	20 174,41	257 520,41
Lot 01	GROS ŒUVRE	365 914,60	31 102,74	397 017,34
	CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS	39 459,30	3 354,04	42 813,34
	COUVERTURE GOUTTIERES DESCENTES EP	27 746,24	2 358,43	30 104,67
	ETANCHEITE	14 024,10	1 192,05	15 216,15
	MENUISERIE ALUMINIUM	23 426,78	1 766,13	25 192,91
	CARRELAGE SOLS & MURS	38 751,95	3 293,92	42 045,87
	METALLERIE SERRURERIE	95 451,01	8 113,34	103 564,34
	PEINTURE IMPERMEABILISATION	50 494,88	4 292,06	54 786,94
Lot 02	FAUX PLAFONDS CLOISONS LEGERES MENUISERIE INTERIEURE BOIS	71 400,00	6 069,00	77 469,00
Lot 03	ELECTRICITE C/ FORTS - ELECTRICITE C/FAIBLES - CLIMATISATION	74 047,41	6 294,03	80 341,44
	PLOMBERIE SANITAIRES - EAU CHAUDE SOLAIRE	71 465,65	6 074,58	77 540,23
Lot 04	EQUIPEMENTS DE CUISINE	11 112,90	944,60	12 057,50

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231116-8DCM2023131-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

C - TRAVAUX D'EQUIPEMENT	75 048,54	4 603,77	81 427,67
MOBILIERS DE BUREAU	20 886,54	1 775,36	22 661,90
MOBILIERS CAFE SOLIDAIRE - MATERIELS RESTAURATION-/CUISINE	54 162,00	4 603,77	58 765,77
D - REMUNERATION DU MANDATAIRE	50 000,00	4 250,00	54 250,00
MISSION DE MANDATAIRE DU MOA	50 000,00	4 250,00	54 250,00
TOTAL DEPENSES = A + B + C + D	1 422 269,36	120 892,90	1 543 162,25

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : De valider et d'adopter le budget actualisé de **1 422 269,36 €HT** soit **1 543 162,25 € TTC** pour la construction d'une maison de quartier au sein de l'espace Vassor comme suit :

	DEPENSES	€ H.T	T.V.A	€ T.T.C
	A - HONORAIRES - MISSIONS ETUDES ET SUIVI	176 580,00	15 009,30	191 589,30
	MISSION MAÎTRISE D'OEUVRE BATIMENT/ VRD	79 970,00	6 797,45	86 767,45
	MISSION OPC	34 900,00	2 966,50	37 866,50
	CONTRÔLE TECHNIQUE / SPS	36 880,00	3 134,80	40 014,80
	MISSION GEOTECHNIQUE	3 860,00	328,10	4 188,10
	PLAN TOPOGRAPHIQUE	2 400,00	204,00	2 604,00
	PUBLICATIONS LEGALES ET COMMUNICATION	18 570,00	1 578,45	20 148,45
	B - TRAVAUX	1 120 640,82	95 029,32	1 215 670,14
Lot 00	VRD	237 346,00	20 174,41	257 520,41

Lot 01	GROS ŒUVRE	365 914,60	31 102,74	397 017,34
	CHARPENTE BOIS - BARDAGE BOIS	39 459,30	3 354,04	42 813,34
	COUVERTURE GOUTTIERES DESCENTES EP	27 746,24	2 358,43	30 104,67
	ETANCHEITE	14 024,10	1 192,05	15 216,15
	MENUISERIE ALUMINIUM	23 426,78	1 766,13	25 192,91
	CARRELAGE SOLS & MURS	38 751,95	3 293,92	42 045,87
	METALLERIE SERRURERIE	95 451,01	8 113,34	103 564,34
	PEINTURE IMPERMEABILISATION	50 494,88	4 292,06	54 786,94

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231116-8DCM2023131-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Lot 02	FAUX PLAFONDS CLOISONS LEGERES MENUISERIE INTERIEURE BOIS	71 400,00	6 069,00	77 469,00
Lot 03	ELECTRICITE C/ FORTS - ELECTRICITE C/ FAIBLES - CLIMATISATION	74 047,41	6 294,03	80 341,44
	PLOMBERIE SANITAIRES - EAU CHAUDE SOLAIRE	71 465,65	6 074,58	77 540,23
Lot 04	EQUIPEMENTS DE CUISINE	11 112,90	944,60	12 057,50

C - TRAVAUX D'EQUIPEMENT	75 048,54	4 603,77	81 427,67
MOBILIERS DE BUREAU	20 886,54	1 775,36	22 661,90
MOBILIERS CAFE SOLIDAIRE - MATERIELS RESTAURATION-/CUISINE	54 162,00	4 603,77	58 765,77
D - REMUNERATION DU MANDATAIRE	50 000,00	4 250,00	54 250,00
MISSION DE MANDATAIRE DU MOA	50 000,00	4 250,00	54 250,00
TOTAL DEPENSES = A + B + C + D	1 422 269,36	120 892,90	1 543 162,25

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

Article 3 : D'autoriser Madame le Maire à solliciter les partenaires financiers suivants pour l'actualisation des subventions :

❖ **P'ETAT (FNADT-CPER)**

✓ **209 524,11 € HT**, représentant 14,73% du montant total prévisionnel, au lieu de 134 726,30 € HT (*initialement accordés*) soit une augmentation de 74 797,81 € HT.

❖ **la CAF**

✓ **694 043,62 € HT**, représentant 48,80% du montant total prévisionnel, au lieu de 466 562, 17 € HT (*initialement accordés*) soit une augmentation de 227 481,45 € HT.

Article 4 : D'autoriser Madame le Maire à solliciter le nouveau partenaire financier à savoir :

❖ **la REGION GUADELOUPE**

✓ **234 247,76 € HT**, représentant 16,47% du montant total prévisionnel, au lieu de 127 842,39 € HT (*initialement prévus*) soit une augmentation de 106 405,37 € HT.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231116-8DCM2023131-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de mise en ligne : 24/11/2023

Article 5 : D'autoriser Madame le Maire à modifier la part de la commune :

❖ **La Ville de Le Moule**

✓ **284 453,87 € HT** (TVA en sus non incluse), représentant 20% du montant total prévisionnel, au lieu de 127 842,39 € HT (*initialement prévus*) soit une augmentation de 156 611,48 € HT.

Article 6 : Le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 16 novembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Joseph HILL



Le Maire,

Pour Le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint:
Jean ANZALA



Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20231116-8DCM2023131-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Notifiée et publiée le 24/11/2023